

## CHAPITRE XXII DU MIRACLE

« Si quelqu'un dit que les miracles sont impossibles, et par conséquent que tous les récits qui en sont faits, même dans la sainte Écriture, doivent être relégués parmi les fables et les mythes; ou que les miracles ne peuvent être connus avec certitude, et qu'ils ne prouvent pas l'origine divine de la religion chrétienne : qu'il soit anathème. » (Const. *Dei Filius*, III, De la Foi, can. 4.)

### SOMMAIRE

1. Notion du miracle. Définition. Dénominations diverses. Rapports du miracle avec l'ordre de la nature. Diverses espèces de miracles. Fausses notions du miracle. — 2. Possibilité du miracle. Ses négateurs. Ses preuves : le miracle n'implique aucune répugnance; il est l'objet de la croyance universelle. Objections. — 3. Causes du miracle. Cause efficiente. Cause finale. Utilité et nécessité du miracle. — 4. Constatation du miracle. La possibilité de sa constatation est niée par les incrédules. Conditions pour constater le miracle : constatation de la réalité des faits; de leur caractère extranaturel; de leur origine divine; de leur but. — 5. Force probante du miracle.

Après avoir donné une notion du miracle, nous nous demanderons s'il est possible, quelle en est la cause efficiente et la cause finale, si on en peut constater avec certitude l'existence et l'origine divine, et s'il prouve la divinité de la révélation en faveur de laquelle il s'opère.

### 1. Notion du miracle.

Sa nature, ses divers noms.

1. Le mot *miracle* (de *mirari*, admirer) signifie étymologiquement une chose qui étonne, qui excite l'admiration.

Mais tout ce qui excite l'admiration n'est pas un miracle. L'admiration, l'étonnement a lieu quand se produit un phénomène prodigieux dont on ignore la cause. Si cette cause est naturelle et qu'elle soit connue de quelques-uns, elle n'est un sujet d'étonnement que pour ceux qui ne la connaissent point. Ainsi une éclipse

de soleil, qui excite l'admiration du paysan, n'a rien de merveilleux pour l'astronome. Pour qu'il y ait miracle à proprement parler, il faut que le fait, comme le dit saint Thomas<sup>1</sup>, soit pleinement admirable, c'est-à-dire que sa cause soit purement et simplement inconnue de tous. Or une telle cause, c'est Dieu. On appelle donc miracles, des choses qui sont faites par Dieu en dehors des causes qui nous sont connues.

2. Dans son acception rigoureusement théologique, le *miracle* peut se définir : Une œuvre sensible accomplie par Dieu en dehors de l'ordre établi et communément observé parmi les êtres. (Saint THOMAS.)

3. Le miracle est une *œuvre sensible*. Il faut, en effet, que le miracle tombe sous les sens, pour servir de critérium à la révélation. On ne regarde donc point comme des miracles proprement dits les opérations invisibles de la grâce, les effets des sacrements, les merveilles eucharistiques, etc. Par suite, le miracle n'est pas *surnaturel* au sens strict du mot : il est *préternaturel*.

4. Le miracle est une œuvre accomplie *par Dieu*, soit immédiatement, sans le ministère d'une cause créée; soit médiatement, par le ministère d'un ange ou d'un homme. Le miracle doit donc dépasser les forces et les facultés de toute créature, avoir Dieu pour cause unique adéquate. Par là il se distingue des effets merveilleux qui proviennent, soit des causes physiques, soit des anges, bons ou mauvais.

5. Le miracle est accompli *en dehors de l'ordre établi et communément observé parmi les êtres*. C'est par là qu'il est de nature à exciter l'admiration universelle. Il suppose par conséquent l'ordre naturel déjà constitué, et apparaît comme l'effet d'une intervention extraordinaire de Dieu. Voilà pourquoi la création du monde au commencement des temps, et la création des âmes humaines dans le cours des temps, ne sont pas des miracles proprement dits, parce que ces faits appartiennent à l'ordre naturel.

6. Il y a principalement deux choses à considérer dans le miracle : l'*effet* produit par une puissance qui dépasse les forces de la nature; et la *fin* du miracle, qui est la manifestation d'une chose surnaturelle. Dans le premier cas, il est appelé, dans la sainte

<sup>1</sup> *Somme théologique*, p. I, q. cv, a. 7.

Écriture, *virtus*, *vertu*, acte de puissance; et dans le second cas, *signum*, ce qui sert de *signe*, de preuve.

Le miracle est aussi, à cause de son excellence, appelé *prodige*, parce qu'il montre quelque chose au loin.

#### Rapports du miracle avec l'ordre de la nature.

7. Il est très important d'entendre dans quel sens le miracle est en dehors de l'ordre communément observé dans les choses ou contraire à cet ordre.

Pour cela il faut distinguer, avec saint Thomas, entre l'ordre d'une cause particulière et l'ordre universel de la divine Providence. L'ordre d'une cause particulière consiste dans le mode constant et uniforme d'action qui est propre à cette œuvre: ce que l'on appelle aussi sa loi. L'ordre universel de la Providence est la manifestation de la bonté de Dieu et la révélation de sa gloire.

Lorsque nous disons que le miracle est en dehors de l'ordre de la nature ou contraire à cet ordre, il ne peut être question que de l'ordre d'une cause particulière. Que l'eau de la mer, par exemple, se divise et se dresse de chaque côté comme un mur, sans s'écrouler, voilà un fait contraire à la loi de l'eau. Mais il n'est ni ne peut être en dehors de l'ordre universel de la Providence ou contraire à cet ordre. La Providence a tout prévu et fait tout converger vers une même fin, la règle et l'exception, les lois des causes secondes et les faits divinement accomplis en dehors de ces lois ou contrairement à ces lois; de telle sorte que la nature et la grâce, le naturel et le préternaturel, réalisent un même plan. « Si l'on considère l'ordre des choses comme dépendant de la cause première, dit saint Thomas, Dieu ne peut pas agir contre cet ordre; autrement il agirait contre sa prescience, ou contre sa volonté, ou contre sa bonté. Mais si l'on considère l'ordre des choses comme dépendant de chaque cause seconde, Dieu peut agir en dehors de cet ordre; car il n'est point soumis à l'ordre des causes secondes, mais c'est cet ordre qui lui est soumis<sup>1</sup>. » Ce qui fait dire à saint Augustin: « Dieu peut agir contre le cours ordinaire de la nature, mais nullement contre la loi suprême, parce qu'il n'agit pas contre lui-même. »

<sup>1</sup> Somme théologique, p. I, q. CV, a. 6.

#### Diverses espèces de miracles.

8. Comme le miracle est l'œuvre exclusive de Dieu, quelques-uns ont pensé qu'il n'y avait pas plusieurs espèces de miracles. Mais si l'on considère que le miracle se dit par rapport à la nature dont il dépasse plus ou moins les forces, et qu'il peut s'accomplir dans des ordres divers, il y a divers degrés et diverses espèces de miracles.

9. Le miracle peut être au-dessus de la nature, contre la nature ou en dehors de la nature.

Il est *au-dessus de la nature*, quand il s'agit d'un fait que la nature ne peut nullement produire; par exemple, la résurrection d'un mort, la glorification du corps de l'homme.

Le miracle est *contre la nature*, quand il s'agit d'un fait qui va à l'encontre de ses lois; par exemple, la conservation d'un corps vivant au milieu des flammes, l'arrêt du cours d'un fleuve.

Le miracle est *en dehors de la nature*, quand il s'agit d'un fait que la nature peut produire, mais non de la même manière; par exemple, la guérison subite d'une maladie par un signe, une parole.

Les miracles de ce dernier genre sont de *second ordre*; les autres, de *premier ordre*<sup>1</sup>.

10. Le miracle est *physique*, *intellectuel* ou *moral*, suivant que la loi en dehors de laquelle il s'accomplit appartient à l'un de ces trois ordres: *miracle physique*, par exemple, une multiplication de pains; *miracle intellectuel*, par exemple, la connaissance des futurs libres; *miracle moral*, par exemple, la fidélité d'un grand nombre de personnes à une religion persécutée, la constance héroïque des martyrs de cette religion, etc.

#### Fausse notions du miracle.

11. Parmi les fausses notions du miracle, les unes en impliquent la négation, les autres en altèrent plus ou moins gravement les vrais caractères.

12. A la première catégorie appartiennent les définitions du miracle données par les incrédules modernes, Locke, Spinoza, Hume, Hobbes, Reimarus, Eichorn, Paulus, Littré, etc. D'après eux, le miracle est quelque chose de purement subjectif et relatif, un phénomène réputé divin par les ignorants, mais produit en

<sup>1</sup> Cf. DE BONNIOT, *le Miracle et ses contrefaçons*.

réalité par une cause naturelle ignorée. Par conséquent, on doit considérer les faits dits miraculeux comme des mensonges, des illusions, des légendes.

13. A la seconde catégorie appartiennent les définitions du miracle, données par quelques apologistes chrétiens, qui le rapprochent tellement des phénomènes naturels, qu'ils en méconnaissent les vrais caractères.

Ainsi Clarke<sup>1</sup>, partant de ce faux principe, que la matière est absolument passive, et que tout dans l'univers est produit immédiatement par Dieu ou par des créatures intelligentes, voit dans le miracle, non un phénomène accompli en dehors des lois de la nature, mais une manière d'agir de Dieu différente, dans un cas particulier, de celle qu'il suit dans les mêmes circonstances. Nier ainsi, contrairement au sens commun, les forces, les lois, les opérations de la matière, c'est faire le jeu des négateurs du miracle.

Suivant Charles Bonnet<sup>2</sup>, Dieu a établi deux séries de causes, dont les unes produisent des effets ordinaires, et les autres des effets extraordinaires qui sont appelés miracles, et deviennent des signes de la révélation, parce qu'ils arrivent dans des circonstances telles, que Dieu est censé intervenir comme témoin de la religion.

L'abbé d'Houteville<sup>3</sup> attribue ces effets ordinaires et extraordinaires aux mêmes causes naturelles : les premiers s'expliquent par des lois naturellement connaissables, tandis que les seconds, dépendant de lois naturellement inaccessibles à notre esprit, sont réputés miraculeux et servent à prouver la révélation, parce qu'ils s'accomplissent dans des circonstances qui indiquent que Dieu veut prouver par eux la divinité de la religion.

Ces opinions sont inadmissibles, car : 1<sup>o</sup> elles réduisent le miracle à un fait naturel qui n'a point de quoi exciter l'admiration ; 2<sup>o</sup> elles ébranlent la certitude des lois de la nature ; si c'est en vertu d'une loi physique que Lazare, par exemple, est sorti du tombeau au moment où Jésus-Christ s'est écrié : *Lazare, sortez* ; ou que le même feu qui a brûlé les serviteurs de Nabuchodonosor a épargné les trois jeunes Hébreux : les lois de l'univers ne sont plus constantes, et le principe d'induction perd toute sa valeur.

<sup>1</sup> *Traité de la religion*. — <sup>2</sup> *Recherches philosophiques sur les preuves du Christianisme*. — <sup>3</sup> *La Religion chrétienne prouvée par les faits*.

## 2. Possibilité du miracle.

### Les négateurs de la possibilité du miracle.

14. Pour quiconque croit en Dieu, la possibilité du miracle est chose évidente. Dieu peut tout, donc il peut faire des miracles. « Dieu, dit Rousseau, peut-il faire des miracles ? Cette question sérieusement traitée serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir : il suffirait de l'enfermer<sup>1</sup>. »

De fait, ceux qui nient la possibilité du miracle, ou excluent Dieu de leurs systèmes, comme les matérialistes et les positivistes, ou mutilent le dogme de la Providence, comme les déistes. Tous condamnent le miracle au nom de la science<sup>2</sup>. La science, disent les matérialistes, n'admet rien au delà du monde physique, rien qu'on puisse connaître, disent les positivistes ; ou bien, si elle doit reconnaître l'existence de Dieu, elle n'admet pas, disent les déistes, que Dieu ait rien à voir dans le monde qu'il a créé. « Considérons la science, dit l'un de ces derniers<sup>3</sup>. Sur quoi repose-t-elle ? Sur la fixité des lois de la nature. Mais si l'unité, l'immutabilité, l'harmonie, dominant à ce point la science, comment pourrait-on introduire dans le monde qu'elle nous révèle une volonté capricieuse, des mouvements désordonnés, des dérogations perpétuelles à la loi ? »

Le matérialisme et le positivisme étant réfutés<sup>4</sup>, il nous reste, après avoir établi directement au préalable la possibilité du miracle, à montrer l'inanité des objections des rationalistes.

### Preuves de la possibilité du miracle.

15. Le miracle est possible, s'il n'implique aucune répugnance, et s'il est l'objet de la croyance universelle.

Or, 1<sup>o</sup> le miracle n'implique aucune répugnance ni du côté de Dieu ni du côté du monde ; 2<sup>o</sup> le miracle est l'objet de la croyance universelle.

#### *Le miracle n'implique aucune répugnance.*

16. Le miracle n'implique aucune répugnance du côté de Dieu : il ne répugne, ni à sa puissance, ni à sa sagesse, ni à son immutabilité.

<sup>1</sup> *Lettres de la Montagne*. — <sup>2</sup> Cf. le P. DE BONNIOT, *le Miracle et ses contrefaçons*, première partie, ch. III. — <sup>3</sup> Jules Simon. — <sup>4</sup> Voir le matérialisme, p. 118 ; pour le positivisme, p. 33 ; pour le déisme, p. 198 et 202.

17. Le miracle ne répugne point à la *puissance* de Dieu. Le miracle serait *physiquement* impossible si la création avait de telle sorte enchaîné ou épuisé la puissance de Dieu, qu'il ne pût plus agir en dehors du cours naturel des choses. Mais une telle supposition est absurde. La création n'a rien ôté à la liberté et à l'universelle efficacité de la toute-puissance divine. Loin donc de répugner à cette toute-puissance, le miracle lui convient parfaitement. « Dieu, dit saint Thomas, n'est pas soumis à l'ordre des causes secondes; mais cet ordre lui est soumis comme procédant de lui, non par une nécessité naturelle, mais par une volonté libre; car il eût pu établir un autre ordre de choses. Par conséquent il peut, quand il le veut, agir en dehors de cet ordre établi, soit en produisant les effets des causes secondes sans leur concours (par exemple, multiplier le blé sans le concours des éléments, guérir les maladies sans remèdes), soit en produisant certains effets auxquels ne s'étend point l'action des causes secondes (par exemple, arrêter le mouvement d'une planète, glorifier un corps vivant)<sup>1</sup>. »

18. Le miracle ne répugne point à la *sagesse* de Dieu. Le miracle serait *moralement* impossible s'il était, comme le disent les incrédules, une retouche de l'œuvre divine, ou un acte de caprice, ou bien une cause de trouble dans l'ordre de l'univers. Mais cette idée qu'ils se font du miracle est entièrement fautive.

Le miracle d'abord n'a pas pour but, comme on le suppose arbitrairement, la conservation du monde physique, mais la gloire de Dieu et le salut de l'homme. Par conséquent, ce n'est pas pour corriger, pour réparer son œuvre en certaines parties, pour y combler des lacunes, que Dieu opère des effets *préternaturels*. En établissant l'ordre de la nature, il y a mis toute la perfection nécessaire, et c'est lui faire injure que d'imaginer qu'en faisant un miracle, il ressemblerait à un ouvrier malhabile qui reprend son travail en sous-œuvre, ou à un législateur imprévoyant qui, instruit par l'expérience des vices d'une constitution ou d'une loi, se voit obligé de remédier à des inconvénients qu'il n'a pas su prévoir. Le miracle n'est, ni une reprise dans la création, ni l'effet d'une volonté capricieuse. C'est un événement qui a sa place marquée de toute éternité dans le plan universel, en vue d'une fin plus haute et d'un bien plus parfait que la fin et le bien auxquels peuvent conduire les lois ordinaires du monde. Il complète la beauté de l'œuvre divine en révélant sous d'autres aspects la

<sup>1</sup> *Somme théologique*, p. I, q. cv, a. 6.

puissance, la sagesse, la bonté ou la justice de Dieu, comme nous le verrons en parlant de sa *cause finale*.

En second lieu, le miracle n'introduit aucun trouble dans le cours de la nature; il est une exception fort rare, et il ne supprime aucune loi physique. « En quoi l'ordre de la nature est-il troublé, si, par une exception voulue et prévue, le feu, tout en conservant sa propriété de consumer, ne consume pas? si l'eau du fleuve, en conservant sa propriété de couler, remonte vers sa source, si tel malade est guéri sans médecin et sans remèdes? si un mort vient reprendre la place qu'il occupait quelques jours auparavant? Loin de troubler l'ordre, le miracle n'aide-t-il pas à son triomphe, puisqu'il est un des moyens les plus efficaces par lesquels Dieu exécute le plan qu'il a formé, et conduit les êtres à leur fin dernière et universelle: sa gloire et leur bonheur<sup>1</sup>? »

19. Le miracle ne répugne point à l'*immutabilité* de Dieu. C'est pour ne pas vouloir comprendre que Dieu est un acte pur, essentiellement un, que les rationalistes opposent au miracle, comme à la prière, l'immutabilité divine. Le miracle qu'il opère dans le temps, Dieu l'a prévu et voulu de toute éternité. Il n'y a donc point de changement dans sa volonté quand il agit en dehors du cours naturel des choses. « Dieu, dit saint Thomas, a établi de telle sorte le cours de la nature, qu'il a toutefois préordonné dans son éternelle volonté ce qu'il ferait quelquefois en dehors de ce cours. »

20. Le miracle n'implique aucune répugnance *du côté du monde*. Pour que le miracle fût impossible de ce côté, il faudrait que l'ordre de la nature fût nécessaire et essentiel. Mais cet ordre est contingent et accidentel.

Cet ordre, en effet, résulte principalement, soit de la multitude et de la diversité des êtres, soit de leur disposition ou juxtaposition, soit des effets qu'ils produisent et qui sont comme autant de fins partielles par lesquelles ils concourent à la fin universelle.

Or, sans que le monde périsse ou que son harmonie soit troublée, on peut supposer: 1<sup>o</sup> qu'il se produise des changements dans le nombre et la diversité des êtres, par exemple, que telle espèce de plantes ou d'animaux disparaisse, comme cela est arrivé, d'après la géologie, à certaines époques; 2<sup>o</sup> que les êtres soient disposés ou juxtaposés autrement qu'ils ne le sont, que le soleil et la lune soient à une autre distance de la terre, que la

<sup>1</sup> L'abbé Moigno, *les Splendeurs de la Foi*, t. IV, p. 495.

mer n'occupe pas de si grands espaces, etc.; 3° que les agents naturels, sans perdre aucune de leurs propriétés, ne produisent pas leurs effets dans telle ou telle circonstance particulière<sup>1</sup>.

Pour ce dernier cas spécialement, tout le monde sait qu'une force physique est paralysée dans ses effets par une force supérieure qui agit en sens opposé. La force attractive de l'aimant tient suspendu le fer qui, livré à lui-même, tomberait vers la terre; la force vitale dans la plante ou dans l'animal, met obstacle à l'action des forces physico-chimiques qui tend à désagréger le composé organique. L'homme exerce un grand empire sur la nature, soit en empêchant les causes secondes de produire leurs effets, soit en déterminant la production de nouveaux phénomènes. Grâce aux découvertes de la science, il dispose des agents naturels et leur fait produire des merveilles à son profit<sup>a</sup>.

L'ordre des choses n'est donc pas essentiel et nécessaire; il est contingent et accidentel; et si, en beaucoup de cas, il peut être transformé, modifié par des forces finies, pourquoi ne le serait-il pas par Dieu, Maître souverain de la nature, et dont la puissance n'a point de limites?

Nous pouvons même comprendre que l'intervention de Dieu par le miracle ne va pas contre les forces naturelles, mais s'y adapte et s'y ajoute sans qu'il y ait perturbation dans l'ordre établi. Pour le miracle de *translation locale*, Dieu peut donner à un homme, à l'air ou au vent, un supplément soudain de forces physiques capables de transporter un prophète à plusieurs lieues de distance, de transporter les lourdes portes d'une ville sur une montagne, etc. Pour les changements miraculeux d'*état physique*, la marche, par exemple, d'un homme sur les eaux, Dieu peut augmenter la densité de l'eau ou diminuer celle du corps de l'homme. Pour les changements miraculeux d'*état chimique*, la transformation de l'eau en vin, par exemple, Dieu peut, soit en les créant, comme il crée à chaque instant des âmes humaines, soit en les empruntant à des corps préexistants, ajouter les atomes constitutifs du vin à ceux que l'eau possède déjà. Pour les miracles *physiologiques*, par exemple, une guérison subite, Dieu peut

<sup>a</sup> « La libre volonté de l'homme reconnue, l'impossibilité et même l'improbabilité du miracle s'évanouissent... Lorsque j'affirme que je lance une pierre, parce que j'ai choisi de la lancer, ou que j'arrête une pierre qui roule, parce que j'ai choisi de l'arrêter, j'ai introduit dans l'univers matériel un désordre de nature exactement le même, sauf pour les dimensions, que celui que produisit Josué en arrêtant la lune au-dessus de l'Aialon. » (W.-H. MALLOCK, cité par l'abbé GONDAL, *le Miracle*, p. 49.)

<sup>1</sup> Card. ZIGLIARA, *Som. philos.*, t. II. *Cosmologie*.

donner à la nature un surcroît de force pour vaincre son mal, éliminer un poison ou un élément morbide; pour la conservation de la vie dans un jeûne prolongé ou au milieu des flammes, accroître la puissance de résistance du corps contre les causes de destruction; pour la résurrection d'un mort, unir de nouveau l'âme spirituelle au cadavre et lui donner assez d'énergie vivifiante pour en refaire un corps vivant. Dans tous ces prodiges, il n'y a rien de formellement contraire aux lois de la nature; ce sont des faits *préternaturels*, mais non *contranaturels*. Le miracle n'est donc point en contradiction avec l'ordre des choses<sup>1</sup>.

*Le miracle est l'objet de la croyance universelle.*

21. Partout et toujours l'humanité a cru au miracle. Cette croyance est prouvée: 1° par la prière, qui suppose que Dieu intervient directement dans le gouvernement de l'univers, et que, pour nous exaucer, non seulement il se sert des forces de la nature, mais qu'il peut agir, s'il le juge convenable, au-dessus et en dehors d'elles: ce qui constitue précisément le miracle<sup>a</sup>; 2° par le grand nombre de prodiges dont sont remplis les livres sacrés et les traditions religieuses des peuples. Or, si le miracle était impossible, cette croyance serait inexplicable.

Dira-t-on que l'humanité crédule et superstitieuse a admis de faux miracles, et que cette circonstance infirme les miracles en général? Nous répondrons avec Pascal: « Qu'au lieu de conclure qu'il n'y a point de vrais miracles, puisqu'il y en a de faux, il faut dire, au contraire, qu'il y a de vrais miracles puisqu'il y en a tant de faux, et qu'il n'y en a de faux que par cette raison qu'il y en a de vrais. »

22. Remarquons que parmi les faits réputés faux miracles, il en est qu'on ne peut expliquer que par l'intervention d'agents surnaturels, par les démons dont nous établirons la puissance. Bien

<sup>a</sup> Sur la question du miracle, comme sur toutes les questions semblables, les incrédules opposent la science à la foi du genre humain. « Qui est-ce qui se trompe ici? dit Lacordaire. Qui se trompe, du métaphysicien ou du genre humain? Et comment la nature nous a-t-elle appris à mépriser la nature pour nous adresser à Dieu? Car ce n'est pas la science qui nous enseigne à prier; nous prions malgré la science, et comme il n'y a ici-bas que la science, la nature et Dieu, si nous prions malgré la science, il faut bien que ce soit la nature ou Dieu qui nous enseigne à prier et à croire de tout notre cœur aux miracles de la puissance et de la bonté divines. » (*Conférences de Notre-Dame*, 38<sup>e</sup> conf.)

<sup>1</sup> Cf. JULES DIDOT, *Logique surnaturelle objective*, théor. XXVI.